

Le 11 janvier 2022

Aux membres du conseil d'administration

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués à la réunion du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de la Montérégie qui se tiendra :

Jeudi 20 janvier 2022

De 9 h 30 à 13 h

La rencontre aura lieu à l'aide de la vidéoconférence ZOOM

<https://us02web.zoom.us/j/85348307097?pwd=MzBxUzJmZUxkSTRFchRLaS80VnFzdz09>

ID de réunion : 853 4830 7097

Code secret : 061249

Nous espérons que vous serez présents lors de cette rencontre et vous prions d'être ponctuels, car nous commencerons à l'heure indiquée. **Si vous prévoyez être absent, nous vous demandons de bien vouloir rapidement en aviser Karine Léger** par courriel à kleger@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 774-9154, poste 5204. Un lien d'inscription sera alors acheminé au votre substitut.

Si nous n'avons pas eu de réponse **d'ici le lundi 17 janvier à 8 h 30**, nous noterons alors votre absence et nous contacterons un substitut pour vous remplacer.

Vous trouverez ci-joint une copie du procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2021.
Pour ce qui est du projet d'ordre du jour et des documents pertinents pour la rencontre,
ils vous seront acheminés au cours de la semaine prochaine.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Racine". The signature is fluid and cursive, with the first name "Robert" and the last name "Racine" clearly distinguishable.

Robert Racine



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 20 JANVIER 2022
RENCONTRE PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM**

SUIVI

PROJET D'ORDRE DU JOUR	HORAIRE PRÉVU	TEMPS ALLOUÉ (min.)	RESP.	INFO/ORI	DÉCISION
1. Présences	9 h 30	5	JL/RR		X
2. Acceptation de l'avis de convocation					
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour					
4. Acceptation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021	9 h 35	5	JL/RR		X
5. Les suivis non-inscrits à l'ordre du jour	9 h 40	5	JL/RR	X	
6. Évaluation du dernier conseil d'administration	9 h 45	5	JL/RR	X	
7. Principales décisions du comité exécutif du 4 novembre 2021	9 h 50	10	JL/RR	X	
8. Aménagement 8.1. Bandes riveraines – Phase 2	10 h	30	YLY/FT	X	
9. Retour sur le Congrès général de l'UPA 2021	10 h 30	15	JL/RR/GB	X	
10. Ressources humaines	10 h 45	15	RR	X	
11. Fiducie agricole UPA-Fondation – présentation de Marc-André Côté	11 h	40	RR/MAC	X	
12. Vie syndicale et communications 12.1. Stratégie vie syndicale, relève syndicale et mixité 12.2. Calendrier de formation syndicale 12.3. Campagne sentiers de motoneiges 12.4. Activités à venir : Table conjointe, Gala Agristars (rappel des commandites), etc. 12.5. Mobilisation activité de secteur producteurs forestiers	11 h 40	60	GB GB/CT GB/MR GB GB	X X X X	X
13. Divers	12 h 40	15	JL/RR	X	
14. Évaluation de la réunion	12 h 55	5	JL	X	
15. Levée de la rencontre	13 h		JL		X

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de la Montérégie tenue le mercredi 21 octobre 2021, à compter de 9 h, par vidéoconférence ZOOM.

1. PRÉSENCES ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Jérémy Letellier, président
 Julien Pagé, 1^{er} vice-président
 Ginette Blondin, 2^e vice-présidente

Beauharnois-Salaberry :	François Vincent
Brome-Missisquoi :	Denis Benjamin
Haut-Richelieu :	Christian Kaiser
Haut-Saint-Laurent :	Michel Hébert
Haute-Yamaska :	Jérôme Ostiguy
Jardins-de-Napierville :	Jean-Claude Guérin
Marguerite-D'Youville et Longueuil :	Luc Bissonnette
Maskoutains Nord-Est :	Cindy Beaudry
Richelieu-Yamaska :	Yan Bussiès
Rivière Noire :	Éric Beaugard
Roussillon :	Pierre Bachand
Rouville :	Jocelyne G. Deswarte
Vallée maskoutaine :	André Mousseau
Vallée-du-Richelieu :	Charles Boulerice
Vaudreuil-Soulanges :	Robert Sauvé
Acéricoles :	David Hall
Agricultrices :	Raymonde Plamondon
Anglophones :	Glenn Switzman
Apicoles :	Alexandre Mainville
Autres productions animales :	André Trépanier
Autres productions végétales :	Jean Asnong
Bovins :	Claude Vasseur
Fermes de petite taille :	Céline Bisailon
Fruits et légumes de transformation :	Hugues Landry
Grains :	Stéphane Bisailon
Lait :	Yvon Boucher
Œufs d'incubation :	David Phaneuf
Porcs :	Jean-Guy Hamelin
Relève :	Jérémy Capiello

PERSONNEL :

Robert Racine, directeur régional
 Karine Léger, secrétaire de direction
 Geneviève Blain, directrice de la vie syndicale et des communications

François Thomas, directeur de l'aménagement et du développement régional
Iulia Carp, directrice de l'administration et des finances
Martine Painchaud, coordonnatrice aux communications
Éliane Bergeron-Piette, conseillère syndicale
Caroline Charron, conseillère à l'aménagement
Caroline Deschamps, conseillère aux communications
Jean Dumont, conseiller syndical
Renée Lamontagne, conseillère à l'aménagement
Alicia Patry, conseillère à l'aménagement
Julie Robert, conseillère à l'aménagement
Katerine Montcalm, conseillère syndicale
Yasmina Larbi-Youcef, coordonnatrice en agroenvironnement
Stéphanie Gladu, conseillère en agroenvironnement
Geneviève McKenzie, conseillère en agroenvironnement
Virginie Durand, conseillère en agroenvironnement

ABSENCES :

Maraîchers :

David Côté

Le président procède à l'ouverture de la réunion à 9 h, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne G. Deswarte, appuyée par monsieur Jérôme Ostiguy.

2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est accepté sur une proposition de monsieur François Vincent, appuyée par monsieur Yan Bussières, tel qu'envoyé en date du 12 octobre 2021.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour est accepté tel que présenté, sur une proposition de monsieur François Vincent, appuyée par monsieur Yan Bussières. Le point Divers est aussi laissé ouvert.

4. Acceptation des procès-verbaux des réunions du 16 août et du 23 septembre 2021
5. Les suivis non-inscrits à l'ordre du jour
6. Évaluation du dernier conseil d'administration
7. Principales décisions des comités exécutifs du 30 juin, 17 août, 2 et 22 septembre et 13 octobre 2021
8. Période d'élection des deux membres du comité exécutif
 - 8.1. Adoption des règles de procédures internes pour l'élection des deux membres du comité exécutif
 - 8.2. Élection des deux membres du comité exécutif
9. Politiques et procédures - adoption des modifications proposées
10. Comités et Tables de travail de la fédération régionale 2021-2022
11. Vie syndicale et communications
 - 11.1. Retour sur l'assemblée générale annuelle
 - 11.2. Gala des Agristars
12. Aménagement
 - 12.1. Dossier Exceldor

13. Congrès général de l'Union – 30 novembre au 2 décembre 2021
14. Divers
15. Évaluation de la réunion
16. Levée de la rencontre

4. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 16 AOÛT ET DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la rencontre du 16 août a été envoyé par courriel lors de la convocation, le 12 octobre 2021. Le procès-verbal du 23 septembre a été envoyé avec tous les autres documents de la rencontre, en date du 20 octobre 2021. Le président demande si des modifications doivent y être apportées. Les procès-verbaux sont adoptés tels qu'envoyés par courriel, sur motion dûment proposée par monsieur Éric Beauregard, appuyée par monsieur Christian Kaiser.

5. LES SUIVIS NON INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Robert Racine mentionne qu'il n'y a aucun suivi non-inscrit à l'ordre du jour, autre que ce qui sera discuté lors de la rencontre.

6. ÉVALUATION DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Racine présente et commente la compilation de l'évaluation effectuée lors de la dernière rencontre, par sondage ZOOM. Il confirme enfin qu'il n'y a plus d'insatisfaits. La majorité des administrateurs ont semblé satisfaits et même très satisfaits de l'ensemble des points évalués. On constate même que tous étaient très satisfaits de l'animation du président.

7. PRINCIPALES DÉCISIONS DES COMITÉS EXÉCUTIFS DU 30 JUIN, 17 AOÛT, 2 et 22 SEPTEMBRE ET 13 OCTOBRE 2021

Les principales décisions sont expédiées par courriel aux administrateurs après chaque réunion du comité exécutif. Aucune question ou commentaire n'est soulevé par les administrateurs.

8. PÉRIODE D'ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

8.1. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURES INTERNES POUR L'ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Une lecture rapide des règles de procédure interne est faite par le secrétaire. On rappelle que l'élection doit se faire à l'aide d'un sondage avec l'application ZOOM, comme ce fut le cas l'an dernier. Pour ceux qui ne sont pas en mesure de répondre au sondage, ils seront invités à communiquer leur choix à Geneviève Blain soit dans la section clavardage du ZOOM, soit en confirmant par le biais d'un texto ou d'un appel téléphonique. Par la suite, le président d'élection, le secrétaire ainsi que madame Blain se retrouveront dans un bureau puisqu'ils sont tous les trois en présentiel à Saint-Hyacinthe. Il est proposé par monsieur André Mousseau et appuyé par monsieur Éric Beauregard, de nommer monsieur Jérémie Letellier à titre de président d'élection et de nommer mesdames Geneviève Blain et Karine Léger, scrutatrices. Sur motion dûment proposée par monsieur David Phaneuf, appuyée par monsieur Pierre Bachand, il est résolu d'adopter les règles de procédures telles qu'expliquées.

8.2. ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PREMIER POSTE DE MEMBRE EXÉCUTIF

Le premier poste de membre exécutif était occupé par monsieur Éric Beauregard. Mais il ne souhaite pas solliciter un second mandat. Un sondage virtuel est lancé et les administrateurs sont invités à sélectionner le nom d'un candidat parmi tous les noms listés au sondage. À noter que tous

les noms des administrateurs en règle y figurent, à l'exception des trois membres exécutifs actuellement en poste.

Messieurs Jean Asnong, Pierre Bachand, Éric Beauregard, Denis Benjamin, Stéphane Bisailon, Yvon Boucher, Charles Boulerice, Yan Bussières, Jean-Claude Guérin, Jean-Guy Hamelin, Michel Hébert, Christian Kaiser, André Mousseau, Jérôme Ostiguy, David Phaneuf, André Trépanier, Claude Vasseur, François Vincent ainsi que mesdames Céline Bisailon, Jocelyne G. Deswarte et Raymonde Plamondon sont mis en nomination. À noter que messieurs Mario Dupont, Louis-Marie Leduc, Serge Beaulieu, Jessy Pelletier et David Côté étant absents, leurs noms ne seront pas pris en compte lors de la confirmation des candidatures parce qu'ils n'ont pas signifié par écrit leur mise en nomination comme le prévoient les règles de procédures.

Le président d'élection demande aux nombreux candidats s'ils acceptent d'être mis en nomination pour ce poste. Seuls messieurs Pierre Bachand et Michel Hébert ainsi que madame Jocelyne G. Deswarte acceptent d'être mis en candidature. Les trois candidats s'adressent à l'assemblée et, par la suite, un sondage est lancé afin de compléter le premier tour de scrutin.

Suite aux résultats, messieurs Pierre Bachand et Michel Hébert sont de nouveau mis en candidature pour le deuxième tour de scrutin. Un sondage est lancé.

Suite aux résultats, le président d'élection déclare monsieur Michel Hébert élu.

DEUXIÈME POSTE DE MEMBRE EXÉCUTIF

Le deuxième poste était occupé par monsieur Michel Hébert. Un autre sondage virtuel est lancé et les administrateurs sont invités à sélectionner à nouveau le nom d'un candidat parmi tous les noms listés.

Messieurs Jean Asnong, Pierre Bachand, Denis Benjamin, Stéphane Bisailon, Charles Boulerice, Christian Kaiser, André Mousseau, David Phaneuf ainsi que madame Jocelyne G. Deswarte sont mis en nomination. À noter qu'à nouveau que les noms de messieurs Mario Dupont, Louis-Marie Leduc, Serge Beaulieu, Jessy Pelletier et David Côté ne seront pas retenus puisqu'ils sont absents.

Le président d'élection demande aux nombreux candidats s'ils acceptent d'être mis en nomination pour ce poste. Monsieur Stéphane Bisailon et madame Jocelyne G. Deswarte acceptent leur mise en candidature. Toutefois, avant de compléter le tour de scrutin, madame Deswarte confirme céder la place à monsieur Bisailon.

Le président d'élection déclare élu monsieur Stéphane Bisailon.

Le président d'élection remercie les scrutateurs et félicite les élus. Il invite à tour de rôle messieurs Hébert et Bisailon à prendre la parole afin de s'adresser aux administrateurs.

9. POLITIQUES ET PROCÉDURES – ADOPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Monsieur Racine rappelle aux administrateurs qu'une majoration des allocations avait été faite le 22 octobre 2020. Mais une indexation de 2% est de nouveau présentée pour l'ensemble des dépenses, à l'exception des montants alloués pour les repas et du taux de kilométrage. Monsieur Stéphane Bisailon se questionne à savoir si les montants prévus à titre d'allocation pour les vice-présidents sont assez élevés en tenant compte des tâches qui sont davantage réparties entre le président et les deux vice-présidents qu'auparavant.

Le président suggère d'adopter l'indexation telle que proposée et qu'une réévaluation du montant sera faite par les membres du comité exécutif prochainement. Une proposition sera présentée lors d'une éventuelle rencontre du conseil d'administration.

DÉCISION : Sur motion dûment proposée par monsieur André Mousseau, appuyée par monsieur Pierre Bachand, il est résolu d'adopter, de façon majoritaire, l'indexation de 2% de la politique de remboursement des dépenses pour 2021-2022, telle que proposée.

10. COMITÉS ET TABLES DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE 2021-2022

Le secrétaire procède à la lecture de la proposition des comités et table de travail pour 2021-2022. Pour chaque comité, on retrouve le mandat et les objectifs. Le document rappelle également les principes généraux guidant les comités de la fédération, soit leur raison d'être, leur fonction de consultation et la nomination des membres.

Les comités de travail pour la prochaine année et pour lesquels les administrateurs sont invités à confirmer leur intérêt à participer sont : le comité de l'aménagement du territoire, le comité de l'environnement, le comité des finances, le comité de la vie syndicale et des communications et la table de travail du Centre d'emploi agricole. D'autres comités sont toujours en place, dont le comité des producteurs anglophones, le comité ALUS Montérégie, le comité régional sur la santé psychologique, le comité ad hoc sur la relève syndicale et la mixité et le comité ad hoc sur la fiscalité municipale. Pour ceux-ci, les membres sont soit nommés par la fédération régionale, soit des représentants siégeant au sein de syndicats locaux ou provenant d'organismes externes. Une mise à jour des objectifs pour la prochaine année sera effectuée lors de la première rencontre de chacun des comités.

Madame Karine Léger, secrétaire de direction, informe les administrateurs qu'un sondage sous la forme d'un formulaire leur sera acheminé par courriel après la rencontre afin de confirmer leur intérêt à siéger sur l'un des comités présentés et leurs choix par ordre de préférence. Il sera important de remplir le tout le plus rapidement possible, soit avant le 25 octobre 2021.

DÉCISION : Sur motion dûment proposée par monsieur Christian Kaiser, appuyée par monsieur Pierre Bachand, il est résolu d'approuver le cahier des comités et tables de travail 2021-2022.

11. VIE SYNDICALE ET COMMUNICATIONS

11.1 RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame Blain, directrice de la vie syndicale et des communications, présente aux administrateurs une compilation de la participation des rencontres pour l'assemblée annuelle de la fédération, les 5 et 7 octobre dernier, de même que des statistiques en comparaison à l'AGA de 2020.

125 délégués étaient présents à la rencontre virtuelle pour l'étude des résolutions et 77 délégués étaient présents lors de l'assemblée à La Prairie, le 7 octobre.

Madame Blain présente également l'évaluation de la rencontre et les résolutions qui ont été retenues et transférées à la Confédération pour le Congrès de l'Union :

- 1- Transfert de fermes
- 2- Maintien des services en abattoirs
- 3- Réglementation municipale sur les pesticides
- 4- Fiscalité foncière agricole et forestière

- 5- Respect des conditions d'admissibilité au programme de crédits de taxes foncières agricoles
- 6- Encadrement des interventions du monde municipal en milieu agricole
- 7- Électricité stable et de qualité
- 8- Modification au Règlement sur les passages à niveau
- 9- Assurer une largeur de 7,5 mètres pour les machineries agricoles
- 10- Superficies endiguées

11.2 GALA DES AGRISTARS

Madame Martine Painchaud, coordonnatrice aux communications, présente le rapport aux élus en rapport avec le gala des Agristars.

À la suite des nouvelles recommandations sanitaires de la Santé publique, la fédération régionale pourra tenir la prochaine édition du Gala des Agristars le 11 avril 2022, au Théâtre l'Étoile Banque Nationale du quartier Dix30 de Brossard. Il n'y a plus de restriction en vigueur quant au nombre d'invités. Étant donné que le gala est un événement phare pour la Fédération, il présente donc une opportunité pour rassembler les membres en personne après plus d'un an de confinement.

Madame Painchaud explique rapidement le budget préliminaire.

Madame Painchaud confirme également aux administrateurs que le thème de la santé psychologique sera repris pour 2022, puisque le financement des travailleurs de rang demeure un enjeu majeur pour la fédération régionale. En reprenant ce thème, il sera possible de mettre en lumière le rôle et l'importance des travailleurs de rang et de contribuer à leur financement. De plus, elle confirme que tous les profits de l'édition 2022 du gala seront versés à l'ACFA. D'autres moyens seront évalués afin de recueillir des fonds supplémentaires comme l'augmentation du coût unitaire du billet, la tenue d'un encan silencieux ou l'achat de produits de romarin.

Après discussion, il est mentionné qu'un autre thème pourrait être proposé pour le gala, bien que la santé psychologique soit importante et que la remise de fonds à l'ACFA soit une belle initiative.

DÉCISION : Sur motion dûment proposée par monsieur Christian Kaiser, appuyée par madame Jocelyne G. Deswarte, il est résolu de confirmer la tenue du gala en 2022, d'adopter le budget préliminaire afin que l'organisation de l'évènement puisse débuter. Le comité exécutif confirmera le thème au cours des prochains.

12. AMÉNAGEMENT

12.1 DOSSIER EXCELDOR

Monsieur François Thomas informe les administrateurs de la décision émise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le dossier 427247 - MRC des Maskoutains (Exceldor). La Commission autorise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 10 ha pour la relocalisation de l'usine d'abattage de volailles d'Exceldor et ses accessoires. Par le fait même, elle refuse l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 23,64 ha.

Considérant la nature et la portée de cette décision, la fédération a convenu de déposer un recours au Tribunal administratif du Québec. Un mandat a été confié à BHLF avocats afin d'analyser en détail la décision de la CPTAQ pour déterminer s'il y a eu erreur de droit ou erreur de fait lors de l'étude du dossier par la Commission.

13. CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UNION – 30 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2021

13.1 CONFIRMATION DES DÉLÉGUÉS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE

Madame Karine Léger informe les administrateurs que les 38 délégués ont été nommés et qu'un sondage leur sera acheminé par courriel sous peu. Les délégués auront à reconfirmer leur disponibilité et à confirmer leur participation aux activités qui seront organisées dans le cadre du Congrès. Madame Léger demande la collaboration de tous afin de recevoir les formulaires pour le 29 octobre 2021. Suite à cela, chaque délégué recevra personnellement, par courriel, une confirmation de leur réservation de chambre d'hôtel et tous les détails des activités qui auront été confirmées.

14. DIVERS

Monsieur Jean Asnong informe les administrateurs à propos d'un cas de producteur qui est aux prises avec une problématique de remboursement de taxes foncières. Il n'a toujours pas reçu son remboursement. Monsieur François Thomas, confirme qu'il y a encore beaucoup de problématiques dans ce dossier. Il est recommandé d'appeler directement le bureau régional du MAPAQ. Au besoin, les producteurs peuvent joindre les conseillers syndicaux afin de bien les diriger sur les démarches à entreprendre.

Monsieur François Vincent questionne les élus quant à l'avancement du dossier Google et du statut des terrains près du canal qui sont inclus au contrat. Monsieur Racine explique les dernières démarches qui ont été réalisées auprès des producteurs visés.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

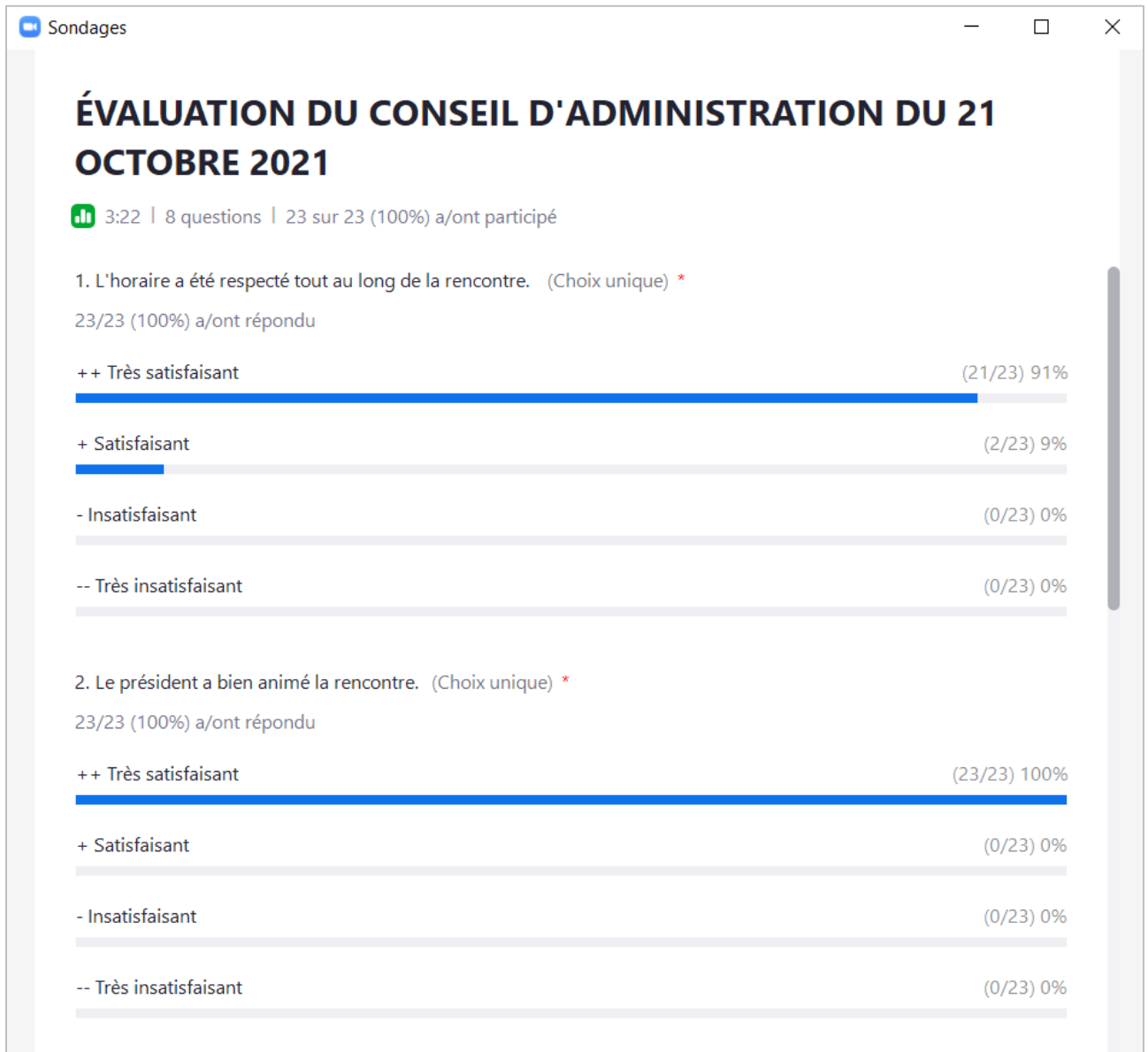
Tous les points ayant été traités, la réunion est levée à 11 h, sur une proposition de monsieur André Mousseau, appuyée par monsieur Pierre Bachand.

Président

Secrétaire

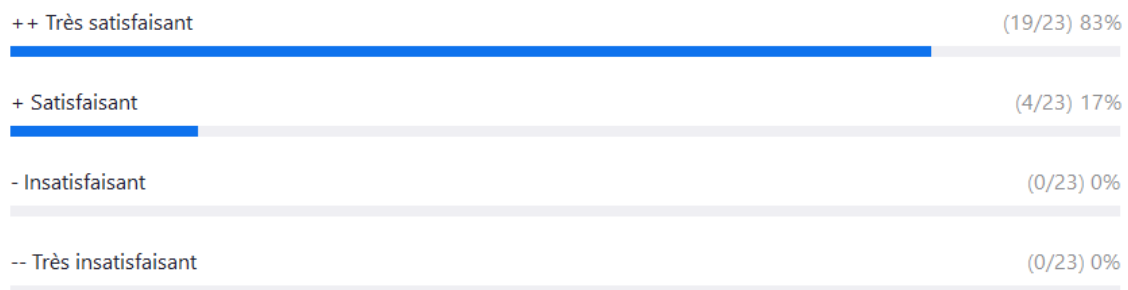
COMPILATION DE L'ÉVALUATION DU CA DU 21 OCTOBRE 2021 SONDAGE EFFECTUÉ PAR ZOOM

23 RÉPONDANTS



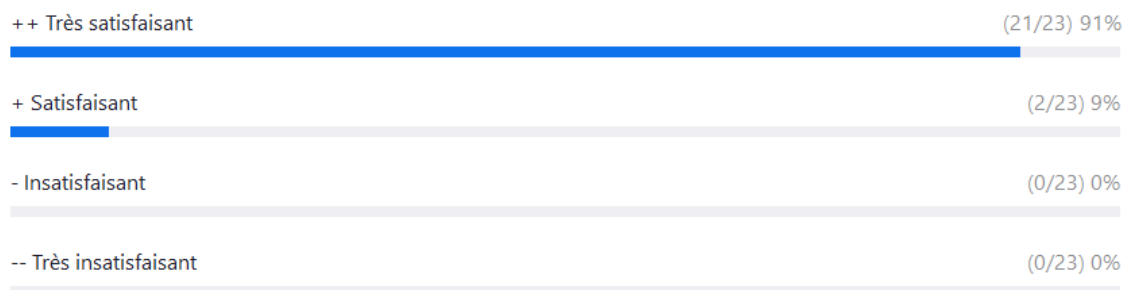
3. La documentation reçue par courriel et présentée à l'écran était adéquate. (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu



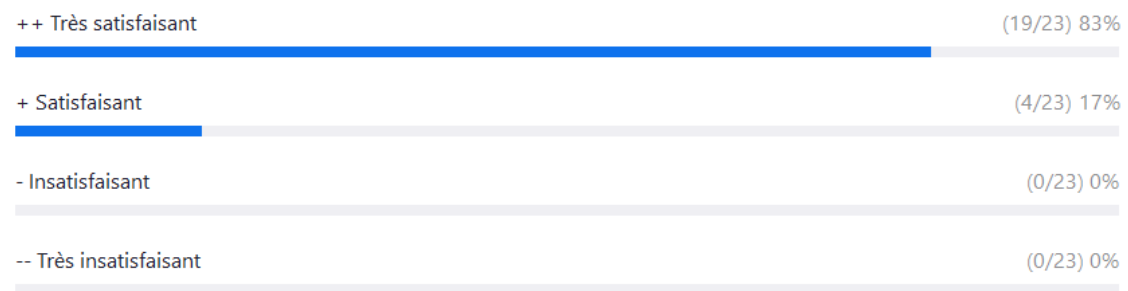
4. Les participants ont pu s'exprimer lors de la rencontre. (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu



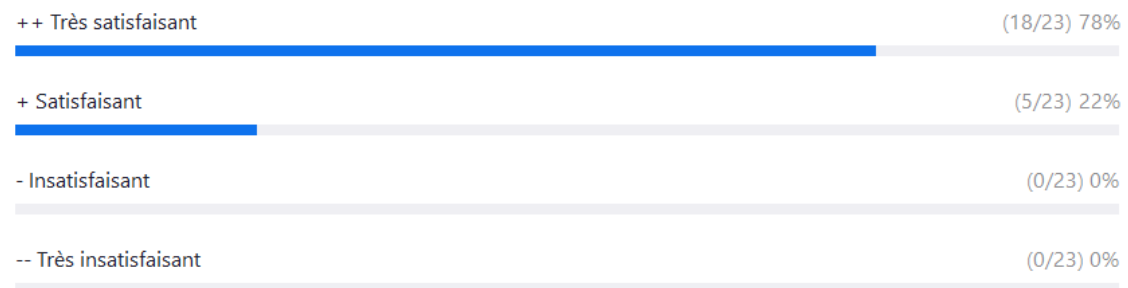
5. Le déroulement de la rencontre a facilité les prises de décisions. (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu



6. Des résumés ou synthèses des discussions ont facilité le travail. (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu



7. Chaque point de décision s'est terminé par un rappel des décisions prises et du suivi à réaliser. (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu

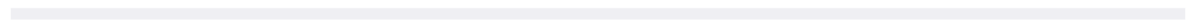
++ Très satisfaisant (16/23) 70%



+ Satisfaisant (7/23) 30%



- Insatisfaisant (0/23) 0%



-- Très insatisfaisant (0/23) 0%



8. Évaluation globale de la rencontre (Choix unique) *

23/23 (100%) a/ont répondu

++ Très satisfaisant (21/23) 91%



+ Satisfaisant (2/23) 9%



- Insatisfaisant (0/23) 0%




-- Très insatisfaisant (0/23) 0%



PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES EN MONTÉRÉGIE – PHASE 2

Présentation au conseil d'administration - 20 janvier 2022

*Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation*

Québec 



ENSEMBLE
POUR NOURRIR
ET FAIRE GRANDIR LE QUÉBEC

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Objectif du projet
2. Résumé de la phase 1
3. Présentation du projet
4. Données de caractérisation
5. Plan d'action



ENSEMBLE
POUR NOURRIR
ET FAIRE GRANDIR LE QUÉBEC

1. Objectif du projet

OBJECTIF GÉNÉRAL:

Offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles afin de mettre en place 900 km de bandes riveraines réglementaires de type herbacé



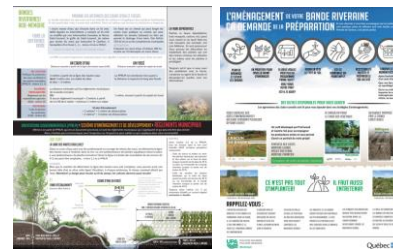
2. RÉSUMÉ DE LA PHASE 1

Mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine devienne un automatisme et qu'elle soit intégrée à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie

(2018-2020, Financement par le MAMH de 160 000 \$, coût total du projet de 280 000\$)

Cette mobilisation s'est traduite par:

- Formations (14 réalisées / 17 prévues) auprès des syndicats locaux
- Activités de sensibilisation dues au contexte sanitaire celles-ci ont été remplacées par :
 - Capsules vidéo : *Bandes riveraines pourquoi ? Et autre série de 4 vidéos sur les bandes riveraines*
 - Aide-mémoire et guide du participant
 - Page web: upamonteregie.ca/bandes-riveraines-pourquoi





3. PRÉSENTATION DU PROJET

La Phase 2

En Montérégie, des efforts restent à faire pour le respect de la bande riveraine.

Avantages du projet pour le producteur :

- Accompagnement technique et financier
- Service clé en main possible
- Respect des règlements en vigueur
- Formation et accompagnement donnés
- Concertation des acteurs du milieu dans un même discours
- Profiter de tous les avantages d'une bande riveraine sur la santé des sols et la qualité de l'eau



3. PRÉSENTATION DU PROJET

Financement du projet

Le projet est financé dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

Coût total du projet : 396 564 \$.

Financement MAMH : 300 000 \$.

Durée : 2021-2024 (fin 31 mars 2024).

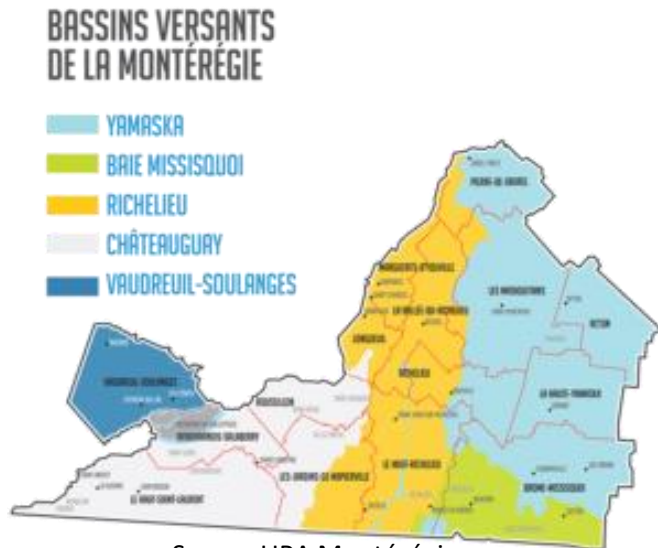
Porteurs du dossier: Virginie Durand et Geneviève Mc Kenzie

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet comprend 2 volets:

Volet 1 : aménager 900 km de bandes riveraines herbacées réglementaires

Volet 2 : organisation d'un sommet sur la cohabitation le long des cours d'eau à l'hiver 2024



Source UPA Montérégie

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Volet 1 : Aménager 900 km de bandes riveraines herbacées réglementaires

Principales étapes du projet

- **Élaboration du plan d'action**

Ce plan est établi en vue de rejoindre les MRC et les producteurs.

Les MRC ont été sollicitées pour cibler les secteurs problématiques du point de vue du respect de la réglementation de la bande riveraine et où des enjeux environnementaux sont présents.

En avril 2021, 10 MRC ont signifié leur intérêt à participer au projet et à cibler des secteurs d'intervention : *Brome-Missisquoi, Marguerite-d'Youville, Rouville, Roussillon, Pierre-De-Saurel, Vallée-du-Richelieu, Beauharnois-Salaberry, Haut-Richelieu, Haute-Yamaska et l'agglomération de Longueuil.*

Note : *La MRC des Maskoutains offre déjà un service d'inspection et de clé en main*

3. PRÉSENTATION DU PROJET

- **Mobilisation des producteurs des secteurs ciblés**

À l'hiver 2022 et 2023, les producteurs des secteurs ciblés seront invités à des rencontres **en virtuel (nous espérons réaliser ces rencontres en présentiel en 2023)**. Elles permettront de les informer sur :

1. le projet;
2. le cadre réglementaire;
3. les avantages des bandes riveraines.

- **Rencontre bande riveraine**

5 rencontres en 2022 : Marguerite-D'Youville et Longueuil, Beauharnois-Salaberry, Haut-Richelieu, Roussillon et Pierre-De-Saurel

4 rencontres en 2023 : Vallée-du-Richelieu, Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Rouville

En 2022 (durant l'été) : Nous prévoyons relancer les MRC n'ayant pas donné leur appui à savoir si elle désire participer au projet (*MRC Acton, MRC Les Jardins-de-Napierville, MRC Haut-Saint-Laurent, MRC Vaudreuil-Soulanges, MRC Maskoutains**)








Tous les producteurs agricoles des MRC n'ayant pas donné leur appui peuvent participer au projet s'ils sont intéressés.

3. PRÉSENTATION DU PROJET

- Coordination des conseillers agricoles présents sur le territoire**

Les Clubs-conseils (CCA) agiront au niveau de la mobilisation et de l'accompagnement des producteurs en plus d'assurer une compilation des bandes riveraines élargies aménagées lors du projet.

Les partenaires (Gestrie-Sol et ProConseil) animeront également les rencontres bandes riveraines en présentant l'outil « Simulateur des bandes riveraines » .

Caractéristiques	L'extra-miel	La prairie riveraine	La panic général	L'extra-biomasse	L'arbusive	L'arborescente	La trois-services
Implantation	 Semis au printemps ou à l'automne après le gel mortel, avec incorporation, 1 à 2 fauches la première année. Ensuite aucun entretien particulier.	 Semis au printemps ou à l'automne après le gel mortel, avec incorporation, Fauche obligatoire la première année. Ensuite une fauche aux 2 ans ou coupe traditionnelle de fourrage.	 Semis au printemps. Fauche obligatoire la première année. Récolte de printemps et d'automne.	 Plantation au printemps ou à l'automne. Remplacement des boutures desséchées années 1 et 2. Fauche la 1 ^{ère} année pour stimuler la ramification. Récolte possible aux 3 à 4 ans à partir de la troisième année.	 Plantation au printemps ou à l'automne. Désherbage manuel/Weed Eater autour des plants (fentes du paillis) et remplacement des arbustes morts années 1 et 2. Taille pour contenir l'expansion en largeur et/ou stimuler la croissance. Fauche le long des rangs et entre les rangées 1-2 fois/an.	 Plantation au printemps ou à l'automne (sauf sols argileux). Désherbage manuel/Weed Eater autour des plants (fentes du paillis) et remplacement des arbres morts années 1 et 2. Taille de formation nécessaire jusqu'à 10ans pour favoriser une croissance rapide et droite des arbres feuillus. Fauche le long des rangs et entre les rangées 1-2 fois/an.	 Plantation au printemps ou à l'automne (sauf sols argileux). Désherbage manuel/Weed Eater autour des arbres (fentes du paillis) et remplacement des plants morts années 1 et 2. Taille de formation nécessaire jusqu'à 10ans pour favoriser une croissance rapide et droite des arbres feuillus. Fauche le long des rangs et entre les rangées 1-2 fois/an.
Entretien							
Efficacité stabilisante	[+] Dépend de la pente, côté de près la machinerie.	[++][+][+][+][+][+] 5m à 30m. Éloigne la machinerie. Attention aux terriers de rats musqués ou de marmottes.	[+++] Éloigne la machinerie. Fort système racinaire (se propage par rhizomes).	[++++] Importante grâce au système racinaire dense et profond.	[+++] Importante grâce aux racines des arbustes et au faible poids des plants même à maturité.	[+++] Importante grâce aux racines des arbres mais attention au poids des arbres sur un talus fragile, pentu et abrupte.	[++++] Maximale grâce à la combinaison des systèmes racinaires des plantes herbacées, arbustives et arborescentes et à l'éloignement de la machinerie.
Efficacité filtrante	[+] Dépend de la longueur et de la pente du champ, du type de sol, des précipitations, des pratiques culturales...	[+][+][+][+][+][+] 10m, 15m, 20m, 25m, 30m. Filtration mécanique, prélèvement de éléments fertilisants.	[++++] Filtration mécanique, important prélèvement des éléments fertilisants, grande qui valorise bien l'azote fixé.	[++++] Exceptionnelle grâce à sa largeur et/ou à la risberme créée sur les lignes de plantation.	[+++] Intéressante grâce à sa rugosité et/ou à la risberme créée sur les lignes de plantation mais faible largeur.	[+++] Faible rugosité due à l'espacement entre les arbres.	[++++] Exceptionnelle grâce à sa largeur et à sa rugosité, important prélèvement des éléments fertilisants.
	Économique : aucune Faunique : très intéressant	Économique : récolte du foin Faunique : intéressant pour	Économique : biocarburant (éthanol), combustible (granule), lièvre ou paillis	Économique : biocarburant (éthanol), combustible (granule), lièvre ou paillis	Économique : récolte éventuelle de fruits commercialisables, effet	Économique : récolte d'arbre éventuelle après 20 à 50ans	Économique : possibilité de récolter 1 arbre sur 2 dans 7 à 20 ans et une récolte de
	GuideUtilisateur	BandesRiverainesModèles	ImplantBandesRiv(1)	FraisEntretien(1)	FraisCulture(1)	MontageFinancier(1)	Synthese(1) Proje

3. PRÉSENTATION DU PROJET

- **Réalisation des aménagements de bandes riveraines**

Les aménagements de bandes riveraines herbacées seront réalisés durant les périodes printanières et estivales 2022 et 2023. Nous envisageons deux moments:

- soit en même temps que les semis de maïs et de soya au printemps
- soit après la récolte du blé (vers la mi-août).

Le service forfaitaire sera offert au producteur agricole intéressé (*fiches des secteurs, listes de forfaitaires, fiches pour le producteur et le forfaitaire à élaborer, etc.*)

Des contrats de conservation volontaire seront signés avec les producteurs désireux de s'engager moralement à entretenir leur nouvelle bande riveraine.

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Volet 2 : organisation d'un sommet sur la cohabitation le long des cours d'eau à l'hiver 2024

À l'hiver 2024, un sommet sur la cohabitation le long des cours d'eau sera organisé et présenté à deux reprises (Montérégie Ouest et Montérégie Est).

Cet évènement permettra notamment de :

- présenter le bilan du projet
- discuter de l'enjeu que représentent les bandes riveraines en milieu agricole
- comprendre les réalités de chacun
- dégager des consensus sur les actions à mettre en œuvre collectivement pour améliorer la qualité des bandes riveraines et de ses impacts sur les cours d'eau.

4. DONNÉES DE CARACTÉRISATION

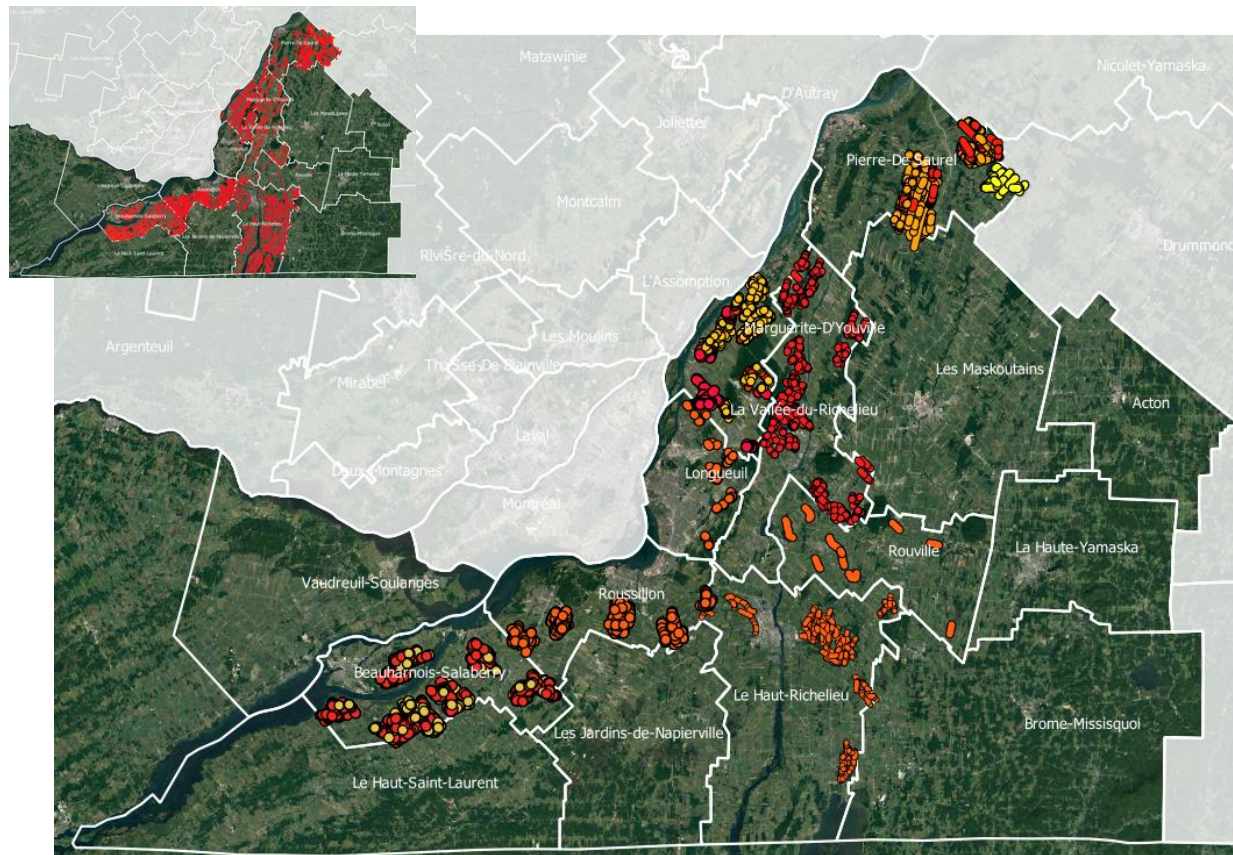
Suivi avec les MRC

- La majorité des MRC ont transmis leurs données en lien avec des BR
- Objectifs différents selon les MRC (qualité de l'eau, travaux en cours d'eau, corridor de connectivité, etc..)
- Caractérisation des bandes riveraines
 - Faible validation terrain
 - Peu de priorisation effectuée par les MRC
 - Caractérisation partielle du territoire
 - Données de GéoMont **majoritairement**
 - Aucun piquetage de la BR
 - Certaines données transmises incomplètes (largeur de la BR, rive gauche et droite, etc.)

4. DONNÉES DE CARACTÉRISATION

Suivi avec les MRC

- Une première priorisation a été faite, en lien avec des secteurs intéressants pour les forfaitaires, et les MRC ont validé cette priorisation
- Les secteurs ciblés touchent environ 30% des données reçues (env. 1000 km)
- Les MRC vont rendre disponible la liste des producteurs agricoles non conformes visés



5. PLAN D'ACTION: EXÉCUTION DES TRAVAUX

2 options possibles

- **Producteur propriétaire**
 - Le producteur assurera l'ensemencement de ses BR non réglementaires
 - Semence payée par le projet
- **Service forfaitaire**
 - Le producteur devra contacter un forfaitaire qui assurera l'ensemencement des BR non réglementaires de son secteur (*d'autres cas de figure feront en sorte que nous pourrions contacter les producteurs et les forfaitaires pour assurer la mise en place de BR réglementaire*)
 - **Taux horaire** (assurance, déplacement, ajustement du semoir et ensemencement (temps par km))
 - Semence payée par le projet

Une fiche comprenant le taux de semis, les types de semoirs à utiliser, le travail de sol requis et autres informations permettant de bien réussir l'ensemencement de la bande riveraine sera distribuée aux producteurs et aux forfaitaires.

La composition de la semence a été choisie selon les conseils des CCAE partenaires (Gestrie-Sol et ProConseil)



5. PLAN D'ACTION: MOBILISATION

- FUPAM et Syndicats locaux et spécialisés de la Montérégie
- MRC et municipalités
- CCAE, OBV

Ils seront les courroies de transmission pour mobiliser et diffuser l'information vers les producteurs agricoles.



5. PLAN D'ACTION: SYNDICATS LOCAUX

- Un administrateur pour chaque syndicat local sera identifié afin d'être porteur du projet dans son milieu
- Le syndicat sera appelé à valider et bonifier les informations transmises par les MRC (ex. ajouts des courriels ou numéros de téléphone)
- Les MRC, conjointement avec la FUPAM et les syndicats locaux, vont envoyer les invitations aux rencontres virtuelles aux producteurs agricoles ayant des bandes riveraines non conformes (1 rencontre par MRC) en priorisant l'envoi courriel et par la suite l'envoi par la poste si aucune adresse courriel au dossier.
- Nous visons minimalement la présence de 20 producteurs aux rencontres virtuelles. Votre secrétaire aura comme mandat de nous aider à joindre les producteurs agricoles ciblés : en faisant des appels, des rappels de courriels.
- La présence de l'administrateur à la rencontre est importante. La présence du secrétaire du syndicat sera également souhaitée.



5. PLAN D'ACTION: SYNDICATS LOCAUX

- Avant l'exécution des travaux, nous allons organiser des demi-journées *Distribution des semences* dans certaines municipalités (à définir) : le secrétaire ou l'administrateur ou les deux devront être présents.
- Nous allons faire un appel d'offres pour les forfaitaires dans les secteurs ciblés afin de rendre disponible une liste des forfaitaires possibles aux producteurs agricoles qui n'ont pas le matériel nécessaire pour ensemercer leur bande riveraine. Le syndicat local sera appelé à diffuser l'appel d'offres dans votre réseau et aux producteurs agricoles qui pourraient être intéressés.
- Pour les syndicats locaux des MRC visés en 2022 : le secrétaire du syndicat fera une présentation du projet lors d'une prochaine rencontre. Pour ceux visés en 2023 : les présentations se feront en 2023.

Message à transmettre : tous les producteurs agricoles intéressés sont invités à participer au projet et aux rencontres, mais de notre côté nous allons envoyer des convocations aux rencontres à ceux qui sont non conformes selon la caractérisation des MRC.

MERCI!



ENSEMBLE
POUR NOURRIr
ET FAIRE GRANDir
LE QUÉBEC



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montérégie

12.1. STRATÉGIE VIE SYNDICALE, RELÈVE SYNDICALE ET MIXITÉ

Conseil d'administration du 20 janvier 2022





RAPPEL DE LA DÉMARCHE

- Les consultations réalisées ont permis au Groupe de travail sur la relève et la mixité dans l'Union, d'identifier les défis et des pistes de solution auxquels une grande proportion d'acteurs adhèrent.
- De plus, nos recherches et notre expérience nous ont permis de mettre en relief le fait qu'une seule approche ou un seul angle d'intervention ne changera pas profondément les façons de faire et que les résultats seraient très limités.
- **Il est donc important d'avoir une démarche globale planifiée à long terme et d'agir sur différents leviers de changement afin de faire évoluer les pratiques et la culture organisationnelle en matière de vie syndicale, de relève syndicale et de mixité.**
- La stratégie de changement proposée est organisée **en six grands chantiers**.



RAPPEL DE LA DÉMARCHE

- Le 20 octobre 2021, il y a eu une deuxième édition de la Matinée provinciale en vie syndicale réunissant notamment les présidents et vice-présidents des syndicats locaux ainsi que les ressources en vie syndicale (175 personnes).
- Cette rencontre visait notamment à présenter les recommandations émanant de la tournée des syndicats locaux et du Groupe de travail.
- Le 18 novembre, nous avons réuni les présidents des comités et les ressources régionales en vie syndicale afin de réfléchir sur des actions concrètes à mettre en œuvre.
- Une résolution a été adoptée au Congrès général 2021 pour confirmer les grandes orientations de l'Union afin de renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité.



RAPPEL DE LA VISION MOBILISATRICE

Une vie syndicale attrayante, mobilisatrice et efficace!

L'Union atteint ses objectifs parce qu'elle est composée de productrices et de producteurs agricoles qui adhèrent à l'organisation et qui s'impliquent. Les nouveaux producteurs sont en mesure de le constater par un contact humain dès leur arrivée. Plus largement, les productrices et producteurs agricoles, quels qu'ils soient, reconnaissent l'UPA comme le lieu privilégié pour réseauter avec leurs pairs et obtenir l'information et le soutien dont ils ont besoin.

En leur nom, les membres de C. A. travaillent ensemble efficacement pour répondre à leurs besoins et défendre leurs intérêts. Ils sont une véritable force collective composée d'une variété de personnes (jeunes, femmes, hommes, productions, lieu) lesquelles sont motivées et engagées dans l'action collective permettant d'atteindre les objectifs communs et prioritaires.



DE LA VISION À L'ACTION!

Principales conditions de succès de la démarche

- Établir un plan d'action avec des échéances et des indicateurs de réussites
- Assurer un suivi rigoureux
- Stimuler les comités et prévoir les ressources nécessaires afin d'atteindre les résultats attendus
- Assurer la mobilisation et la participation de tous dans les actions prévues
- Avoir les capacités d'agir (suivre les formations, utiliser les outils, etc.)
- Collaborer à la mise en œuvre entre le régional et le provincial
- Être attentif aux préoccupations et difficultés vécues dans la mise en œuvre : trouver ensemble des solutions!

*Une vision sans action
n'est qu'un rêve.*

*L'action sans vision ne fait
que passer le temps.*

*Vision et action
conjuguées peuvent
changer la face du monde.*

(Joël Barker)



CHANTIER NUMÉRO 1

MODIFIER LES RÈGLES DE COMPOSITION DES C. A.

- Modifier les règlements des syndicats locaux
 - ✓ Postes spécialisés et territoriaux, non prédéterminés
 - ✓ Possibilité de diminuer le nombre d'administrateurs
 - ✓ Réaliser une réflexion sur la nomination et les critères du poste de *ferme de petite taille* en collaboration avec les représentants
 - ✓ Assurer la cohérence dans les règlements des fédérations régionales
- Assurer l'adoption par tous les syndicats locaux
- Clarifier le rôle des représentants au sein des syndicats locaux et le lien avec les spécialités

CHANTIER NUMÉRO 2

ASSURER LA RÉALISATION DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS DANS LES DÉLAIS REQUIS AINSI QUE L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS ET DES OUTILS

Politique d'accueil des nouveaux producteurs

- Modifier la politique d'accueil
 - ✓ Donner à la Fédération la responsabilité d'attirer des producteurs-ambassadeurs afin d'assurer l'accueil dans les délais requis
 - ✓ Encourager l'accueil des nouveaux actionnaires et les actions de suivi auprès des nouveaux producteurs
 - ✓ Encourager l'implication de la spécialité concernée
- Recruter et former les producteurs-ambassadeurs et assurer un soutien à ce réseau
- Réfléchir à des incitatifs pour les fédérations régionales afin qu'elles augmentent leur membrariat (résolution congrès 2021)

Efficacité du processus et des outils

- Améliorer les outils d'accueil (ex. mieux expliquer le rôle de l'UPA, son financement, ses principales actions et ses services)
- Augmenter le délai avant l'envoi de la cotisation dans toutes les régions (passer de deux à trois semaines à 10 semaines ou plus)
- Développer une nouvelle application pour la gestion des adhésions en ligne



CHANTIER NUMÉRO 3

OPTIMISER L'IMPLICATION AU SEIN DES C. A. NOTAMMENT CELLE DES JEUNES ET DES FEMMES



- Développer les outils requis pour aider le recrutement, particulièrement des jeunes et des femmes
- Mettre en place des comités de recrutement dans les fédérations régionales (se donner les indicateurs de recrutement)
- Sensibiliser les entreprises de groupe à nommer des femmes et des jeunes comme mandataires
- Poursuivre et intensifier, tant au niveau régional que provincial, la campagne de valorisation de l'implication syndicale
- Adopter une nouvelle politique de reconnaissance de l'implication syndicale
- Assurer l'intégration et la formation en région de tous les nouveaux membres des C. A.
- Former les présidents des syndicats locaux afin d'améliorer le fonctionnement des C. A. (participation, délégation et travail d'équipe)



CHANTIER NUMÉRO 4

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LE DYNAMISME DES C. A.

- Développer un guide des outils de travail efficace en C. A. et inclure ces notions dans la formation des présidents
- Instaurer dans les C. A. une pratique d'adoption d'un plan d'action annuel centré sur le rôle du syndicat local
- Former les ressources syndicales afin d'aider les C. A. dans l'élaboration de ce plan d'action annuel
- Identifier des façons d'optimiser le travail d'accompagnement des syndicaux locaux (voir aussi chantier no.6)



CHANTIER NUMÉRO 5

INNOVER DANS NOS ACTIVITÉS ET NOS MOYENS DE COMMUNICATIONS INTERNES

- Mandater une firme spécialisée afin d'évaluer nos outils de communications internes et proposer des recommandations
- Miser notamment sur le nouveau site Web de l'UPA afin d'accroître la qualité et l'efficacité de nos communications
- Clarifier le rôle de chaque palier dans l'offre de services aux producteurs
- Développer un guide sur l'organisation d'activités et de contacts informels
- Réaliser une formation avec les ressources sur cette thématique
- Développer, avec les régions, une stratégie de rapprochement et de valorisation concernant les producteurs éloignés de l'organisation et les groupes non affiliés



CHANTIER NO 6

DÉVELOPPER DURABLEMENT LA VIE SYNDICALE ET LES BONNES PRATIQUES

- Adopter le plan d'action avec des indicateurs chiffrés et des échéances
- Assurer la coordination provinciale
- Mettre en place un comité en vie syndicale dans toutes les régions et y désigner des élus responsables au niveau local
- Développer une banque d'outils accessibles en ligne
- Créer un forum d'échange entre les ressources et entre les présidents
- Assurer la formation de base et continue des ressources en région
- Prendre les décisions organisationnelles et financières pour assurer le développement et le maintien de la vie syndicale régionale et provinciale



NOUVELLES PRIORITÉS ENVISAGÉES EN VIE SYNDICALES POUR 2022

1. Assurer la réalisation de l'accueil des nouveaux producteurs dans les délais requis

- Modifier la politique d'accueil (se donner des directives communes)
- Mettre en place le réseau d'ambassadeur et le processus organisationnel (cadre financier, formation obligatoire, etc.)
- Former et outiller les ambassadeurs, avec le soutien de la DAPS

2. Activer les comités de travail et les agents de changement

- Aligner le mandat des comités régionaux en vie syndicale avec les priorités provinciales
- Mettre en place un comité de recrutement dans chaque fédération régionale
- Nommer un porteur vie syndicale dans chaque syndicat local
- Créer un réseau d'agent de changement en vie syndicale (un responsable par région)



NOUVELLES PRIORITÉS ENVISAGÉES EN VIE SYNDICALES POUR 2022

3. Déployer les outils et les stratégies pour aider le recrutement syndical, particulièrement des jeunes et des femmes

- Se donner des indicateurs de réussites
- S'approprier les outils et les stratégies de recrutement, avec le soutien de la DAPS
- Poursuivre et intensifier, tant au niveau régional que provincial, la campagne de valorisation de l'implication syndicale

4. Amorcer les travaux visant à modifier les règlements des syndicats locaux

- Réaliser une consultation sur les nouvelles règles de composition des C. A., incluant le titre et les critères du poste «Fermes de petite taille»
- Modifier les règlements types des syndicats locaux et des fédérations régionales et établir l'échéancier pour opérer les changements



PROCHAINE ÉTAPE CONFÉDÉRATION

Comité exécutif des 16 et 17 décembre 2021

- Valider les principales actions à mettre en œuvre, les échéanciers
- Déterminer les nouvelles priorités provinciales et régionales en vie syndicale
- Présenter certains enjeux de la démarche et des recommandations pour relever les défis liés aux changements planifiés

Session de réflexion du conseil général du 25 janvier 2022

- Présenter les principales actions prévues dans les chantiers
- Clarifier le rôle des régions et des spécialités dans la mise en œuvre et les conditions de succès
- Échanger sur les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs



PROCHAINES ÉTAPES EN RÉGION

- Tournée des dirigeants (décembre à août 2022), une ou deux rencontres seront nécessaires :
 - ✓ Connaître les raisons de leur implication et ce qu'ils changeraient
 - ✓ Présenter les 6 chantiers
 - ✓ Effectuer le diagnostic
 - ✓ Réfléchir sur les projets pilotes qui pourraient être mis en place
- Développement d'un plan d'action personnalisé pour chacun des syndicats locaux pour les deux prochaines années incluant un plan d'accompagnement (mars à octobre 2022)
- Adoption du plan par le syndicat local (mars à décembre 2022)
- Rencontre avec la relève et les agricultrices
- Tenir une table conjointe (1^{er} avril 2022)
- Effectuer régulièrement un suivi auprès des membres du comité sur la relève syndicale et la mixité et tenir un comité sur la relève syndicale et la mixité (avril 2022 et septembre 2022)
- Échanger sur les plans d'action des syndicats locaux à la Table des syndicats locaux (août 2022)



DES QUESTIONS QUI SERONT POSÉES

Il est souhaité que tous interviennent

1. Pourquoi vous vous impliquez?
2. Avez-vous le goût de changer des choses dans votre syndicat?
3. Avez-vous des questions sur les 6 chantiers?
4. Qu'est-ce qui va bien dans votre syndicat, qu'est-ce qui va moins bien dans votre syndicat?
5. Sur quoi avez-vous le goût de travailler dans les 6 chantiers ou autres?
6. Qu'est-ce qui devrait être travaillé en priorité dans votre syndicat?

Établissement d'un plan d'action et retour en C.A
pour discussion et adoption



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montérégie

12.2. CALENDRIER DE FORMATION SYNDICALE

Conseil d'administration du 20 janvier 2022





FORMATION AU CA

- Une formation d'une ½ journée sur la gouvernance (volet 2) est recommandée pour le conseil d'administration
- Elle serait offerte par BHLF, du temps serait prévu entre les administrateurs pour discuter de certains aspects
- La date reste à déterminer
- Est-ce que vous êtes en accord avec cette proposition?



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montérégie

12.3. CAMPAGNE SENTIERS DE MOTONEIGES

Conseil d'administration du 20 janvier 2022



CAMPAGNE PROVINCIALE

- Le 7 décembre, une conférence de presse pour lancer la campagne a été réalisée
- Les éléments du visuel nous ont été transmis afin que vous puissions l'adapter à notre région



PANNEAU D'ALUMINIUM (100)

60 cm x 30 cm

Pour une cohabitation durable



CIRCULEZ DANS LES SENTIERS



L'Union des producteurs agricoles

OUTILS DE COMMUNICATIONS

- Les panneaux devraient arriver bientôt
- Envoi d'un communiqué de presse
- Publications Facebook
- Publication dans l'infolettre régionale



Fédération de l'UPA de la Montérégie

2 m · 🌐

[RESPECT DES SENTIERS DE MOTONEIGE] Des affiches de sensibilisation visant le respect des sentiers de motoneige sont disponibles gratuitement pour les clubs de motoneige.

Nous comptons sur votre collaboration pour installer les affiches aux endroits problématiques.

👉 Réserver les vôtres auprès du syndicat local de votre territoire :

<https://www.upamonteregie.ca/syndicats-locaux-et.../>

Club Adidou # 603-11 Club Auto-Neige Apollon Club de motoneige Les Kangourous Inc Club de motoneige Lac St-Francois Club Asan - 617-11 Club de Motoneige Baie Missisquoi Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. 632-11 Club de Motoneige du Haut-Richelieu #633 (membres) Club de motoneige Association Bonne Entente Farnham Ste-Brigide Club Motoneigistes des deux Versants Club de Motoneige Les Sabres D'Iberville 11 649 Club de Motos Neige de St Patrice de Sherrington Club des Neiges Sorel-Tracy inc. 650-11 Club de Motoneige Les Bons Voisins 1995 Inc. 672-11 Club Étoile Dorée de Dalhousie 680-11 Club motoneige Hemmingford Club des motoneigistes Harfang des neiges 693-11





POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montérégie

12.4. ACTIVITÉS À VENIR

Conseil d'administration du 20 janvier 2022





ACTIVITÉS À VENIR

1^{er} avril 2022 – Table conjointe des syndicats locaux et des spécialités

- Aménagement
- Agroenvironnement
- Vie syndicale, relève syndicale et mixité

11 avril 2022 – Gala Agristars

- La participation des groupes est excellente, mais il est encore le temps de commanditer l'activité
- On suit les règles sanitaires, on espère ne pas avoir à le reporter ou le tenir de façon virtuelle



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montérégie

12.5. MOBILISATION ACTIVITÉ DE SECTEUR PRODUCTEURS FORESTIERS

Conseil d'administration du 20 janvier 2022



ENSEMBLE
POUR NOURRIR
ET FAIRE GRANDIR LE QUÉBEC



RAPPEL DES ÉVÈNEMENTS

- Le dossier principal du Syndicat est la mise en marché collective du **sciage résineux sapin-épinette** pour augmenter les chances d’avoir un meilleur prix pour le bois. Depuis 2017, nous les appuyons dans leurs démarches.
- Août 2021 - Des élections au conseil d’administration ont eu lieu, les 5 candidats favorables à la mise en marché collective ont été élus avec des % élevés.
- Oct. 2021 - La Régie rend sa décision et ne permet pas aux producteurs forestiers de faire de la MMC de leur bois de sciage résineux sapin-épinette. La décision invalide la consultation des producteurs forestiers effectuée par le Syndicat en 2017.
- Le C.A. du Syndicat adopte une résolution pour revenir à la charge avec un projet de mise en marché collective cet automne.
- 10 décembre 2021 – Déclaration commune des syndicats appuyés par l’UPA afin que les producteurs reçoivent un juste prix.

SOUTIEN DEMANDÉ

Vous avez 4 ha de boisé
et vous êtes membres.
On vous attend en grand
nombre le 24 février.

- Les producteurs forestiers ont besoin de producteurs sympathisants lors des assemblées de secteurs et lors de leur AGA
- L'assemblée du secteur Montérégie aura lieu le 24 février 2022, de 9 h à 11 h virtuellement
- L'objectif est de 75 à 125 membres lors de l'assemblée et 20 délégués (il manque 10 délégués et des substituts)
- Le point à surveiller est l'élection des délégués et substituts. Il est souhaité que ceux-ci soient favorables à la mise en marché collective
- L'AGA du Syndicat aura lieu le 28 avril 2022 (à confirmer)



POUR VOUS INSCRIRE

Il faut s'inscrire idéalement avant le 4 février 2022 pour participer le 24 février :

<https://spbestrie.qc.ca/evenements/inscription-aux-assemblees-de-secteur-2022/>

Si vous n'êtes pas certain si vous êtes membre, contacter Christine Lantin au clantin@upa.qc.ca ou au 450 774-9154 ou 450 454-5115, poste 6282

Pour devenir membre :

<https://spbestrie.qc.ca/devenir-membre-du-syndicat/>

Calendrier des formations syndicales 2022

3 thèmes, 8 formations!

Formation	Objectifs	Date	Durée	Endroit	Clientèle cible	Inscription
Aménagement du territoire et fiscalité foncière agricole						
Le crédit de taxes foncières agricoles : comment s'y retrouver?	<p>Comprendre le nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles.</p> <p>Identifier les conditions d'admissibilité des producteurs agricoles (incluant études de cas).</p> <p>Être en mesure d'utiliser la trousse d'outils fournie par la Fédération.</p> <p>Être en mesure d'informer et d'accompagner les producteurs agricoles.</p> <p>Les conseillers et des administrateurs des syndicats locaux seront outillés afin qu'ils soient en mesure de répondre aux demandes des producteurs ou de les diriger vers le MAPAQ.</p>	17 février 2022	9 h 30 à 12 h	Vidéoconférence Zoom	<p>Présidents et administrateurs des syndicats locaux</p> <p>Conseillers syndicaux</p>	<p>Christine Lantin</p> <p>450 454-5115, poste 6282</p> <p>clantin@upa.qc.ca</p>
Rôles du responsable pour les dossiers CPTAQ	<p>Connaître le rôle de l'administrateur-responsable des dossiers CPTAQ.</p> <p>Comprendre la Politique d'aménagement de la Fédération.</p>	6 avril 2022	9 h à 12 h	Vidéoconférence Zoom	Présidents et administrateurs des syndicats locaux responsables	<p>Christine Lantin</p> <p>450 454-5115, poste 6282</p> <p>clantin@upa.qc.ca</p>

	<p>S'approprier la démarche d'analyse des dossiers CPTAQ.</p> <p>Comprendre les critères de la LPTAA lors de l'analyse d'une demande CPTAQ.</p>				des dossiers CPTAQ	
<p>Taux varié : comment se préparer à rencontrer les municipalités</p>	<p>Acquérir des notions de base sur le fonctionnement de la fiscalité municipale.</p> <p>Identifier les enjeux de la taxation foncière agricole.</p> <p>Comprendre et pouvoir défendre l'application d'un taux varié agricole.</p> <p>Établir des stratégies et un calendrier d'interventions.</p>	<p>À préciser entre janvier et juin 2022</p>	<p>Au choix des SL Durée:2 h 30</p>	<p>Vidéoconférence Zoom ou en présence (si les mesures sanitaires le permettent)</p>	<p>Conseils d'administration des syndicats locaux</p>	<p>Christine Lantin 450 454-5115, poste 6282 clantin@upa.qc.ca</p>
<p>Communications</p>						
<p>Se faire entendre, se faire comprendre, se faire écouter</p>	<p>Augmenter la confiance en soi et atténuer l'anxiété d'auditoire et acquérir de l'assurance.</p> <p>Comprendre l'impact des trois formes de langage : la voix, les mots, le corps.</p> <p>Améliorer la technique vocale : respiration/débit/intonation/volume.</p> <p>S'exprimer avec clarté et précision.</p>	<p>8 février 2022</p>	<p>10 h 30 à 12 h</p>	<p>Vidéoconférence Zoom</p>	<p>Présidents et administrateurs des syndicats locaux et spécialisés</p>	<p>Christine Lantin 450 454-5115, poste 6282 clantin@upa.qc.ca</p>

	<p>Manifester de l'enthousiasme, susciter et maintenir l'intérêt.</p> <p>Assurer la perception de sa crédibilité et de sa compétence.</p> <p>Développer son pouvoir de persuasion.</p> <p>Prévoir les réactions, réagir aux objections et répondre aux questions difficiles.</p> <p>Dédramatiser les erreurs.</p>					
L'art de la prise de parole captivante	Développez vos capacités et exercez-vous à réaliser des présentations orales convaincantes et stimulantes.	8 mars 2022	9 h à 16 h	Maison de l'UPA	Présidents et administrateurs des syndicats locaux et spécialisés	Magalie Couet-Lannes 450 679-0540, poste 8348 mcouetlannes@upa.qc.ca
Formation syndicale						
Réunions efficaces	<p>L'efficacité des réunions est une des conditions de base du succès du travail en C.A.</p> <p>Découvrez des techniques d'animation et des façons de réaliser des réunions plus productives.</p>	24 février 2022 ou sur demande pour les C.A.	9 h à 12 h	Vidéoconférence Zoom	Présidents et administrateurs des syndicats locaux et spécialisés	Magalie Couet-Lannes 450 679-0540, poste 8348 mcouetlannes@upa.qc.ca
Pour mobiliser au maximum	Connaître les facteurs et les différentes stratégies favorisant la mobilisation.	Sur demande		Vidéoconférence Zoom ou en présence (si les mesures sanitaires le permettent) et selon les besoins des syndicats locaux.	Conseils d'administration	Magalie Couet-Lannes 450 679-0540, poste 8348 mcouetlannes@upa.qc.ca

	<p>Évaluer le contexte dans lequel vous devez recevoir l'appui des membres et des autres acteurs.</p> <p>Poser un regard critique sur vos approches en échangeant avec les autres participants.</p> <p>Définir les grandes lignes d'un plan de mobilisation pour votre organisation.</p>	pour les C.A.			des syndicats locaux	
<p>S'initier aux rôles et responsabilités des administratrices et administrateurs</p>	<p>Développez vos connaissances sur les rôles et responsabilités des administrateurs et sur le fonctionnement de l'Union (structure, processus décisionnel).</p> <p>Apprenez par vous-même, à votre rythme, quand vous voulez!</p> <p>Accessible en tout temps, sans frais.</p>	Accessible en tout temps	Environ 50 minutes (selon vos besoins)	<p>En ligne</p> <p>http://uplus.upa.qc.ca/formation/sinitier-aux-roles-et-responsabilites-des-administratrices-et-administrateurs-de-lunion/?type=21,22&theme=106</p>	Administrateurs des syndicats locaux et spécialisés	

CENTRE DE FORMATION DE L'UNION

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT SYNDICAL

ATELIER DE FORMATION SUR LES RÉUNIONS EFFICACES

CLIENTÈLE : Membres des conseils d'administration

DATE : 24 février 2022, de 9 h à 12 h

LIEU : Par Zoom (lien à venir)

PRÉSENTATION

Les réunions de conseil d'administration, ou de comité peuvent parfois s'avérer improductives, inefficaces et provoquer des frustrations. Ces situations découlent souvent d'un manque de préparation ou de connaissance quant aux techniques d'animation ou astuces pour réaliser des rencontres efficaces. Cette session vous fera découvrir les meilleurs outils, techniques et pratiques afin d'améliorer significativement la préparation, l'animation et le déroulement de vos réunions.

OBJECTIFS

- Se sensibiliser aux outils et techniques de base pour la présidence ou l'animation de réunions
- Découvrir des astuces de favoriser les consensus et l'esprit d'équipe
- Cibler des moyens concrets à appliquer pour améliorer vos réunions

CONTENU

- Les méthodes pour préparer les réunions afin d'atteindre les objectifs
- Les outils et les techniques d'animation
- Échange les difficultés vécues dans les réunions et les stratégies pour les résoudre

N.B. Un atelier de suivi sera offert aux personnes intéressées.

FORMATEUR : Direction affaires publiques et syndicales

INSCRIPTION : Magalie Couet-Lannes, agente de projet au mcouetlannes@upa.qc.ca



L'art de la prise de parole captivante

8 mars 2022, de 9 h à 16 h, Maison de l'UPA

CLIENTÈLE : Élus

COÛT : Sans frais

OBJECTIFS

- Se préparer adéquatement à la prise de parole en public
- Développer son habileté à parler devant un groupe
- Découvrir des astuces pour réaliser des présentations orales convaincantes et stimulantes

CONTENU

- Les enjeux lors de la prise de parole en public
- Connaître son auditoire
- Les éléments-clés d'un bon discours
- Exercices de prise de parole en groupe
- Et bien plus!

Cette formation est basée sur une alternance entre la présentation de notions théoriques et d'exercices pratiques.

FORMATEUR :  Conseil
Formation
Coaching

INSCRIPTION ET INFORMATION

Veillez vous inscrire le plus tôt possible auprès de Magalie Couet-Lannes par courriel à mcouetlannes@upa.qc.ca. La Direction des affaires publiques et syndicales se réserve le droit de limiter les inscriptions à la clientèle ciblée.

Pour de plus amples informations sur cette session de perfectionnement, veuillez communiquer avec Mathieu St-Amand, au poste 8347, ou à mstamand@upa.qc.ca.

